

Mars 2014

Régimes enregistrés et votre déclaration de revenus

Lorsque vous planifiez la retraite, l'épargne dans un régime enregistré peut vous aider à réduire le montant de l'impôt que vous devez verser à l'Agence du revenu du Canada. Les régimes enregistrés comprennent les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les régimes de pension agréés (RPA) et les régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB).

Le recours aux régimes enregistrés dans votre planification fiscale constitue une stratégie intelligente car les fonds qui se trouvent dans ces régimes s'accumulent à l'abri de l'impôt au cours de vos années de travail, période pendant laquelle votre revenu est plus élevé. Ultérieurement, pendant vos années de retraite, votre revenu étant moins élevé, votre taux d'imposition sur les sommes retirées sera moindre.

Comment les cotisations à un régime enregistré réduisent-elles vos impôts maintenant?

Vous pouvez demander une déduction d'impôt sur les sommes que vous cotisez tous les ans, sous réserve de certaines limites. Pour ce faire, vous devez vous reporter aux feuillets d'information qui vous sont fournis afin d'obtenir les montants cotisés pendant l'année.

Pour les REER, la compagnie d'assurance établit deux reçus à l'égard des montants cotisés au régime, pour les périodes allant du 1^{er} mars au 31 décembre et du 1^{er} janvier au 28 février. Les montants qui figurent sur ces reçus et que vous décidez de déduire dans votre déclaration réduisent votre revenu imposable. Reportez-vous à votre avis de cotisation pour vérifier les montants REER.

Pour les régimes de pension, les cotisations de l'employé sont déductibles et elles sont indiquées sur le feuillet T4 à la case 20 et également à la case D du Relevé 1 pour les résidents du Québec seulement. Le total de toutes les cotisations, ainsi que les cotisations versées à un RPDB, figurent à la case 52 de votre feuillet T4. Les cotisations patronales à un RPA ou à un RPDB ne sont pas déductibles.

Dans le cas d'une déclaration de revenus sur papier, prenez soin de joindre une copie de votre T4 ainsi que les reçus REER et tout autre feuillet nécessaire.

Si vous avez des questions au sujet des renseignements fiscaux qui vous sont fournis pour vos régimes enregistrés, communiquez avec Reuter Benefits en composant le 1-800-666-0142 ou par courriel à retire@reuterbenefits.com. Pour plus de détails, vous pouvez aussi communiquer avec l'Agence du revenu du Canada au 1-800-959-8281 ou consulter leur site Web à www.cra.gc.ca.